

UNDT/2016/082, Smith

Décisions du TANU ou du TCNU

La zone de mission n'a pas été définie en ST / AI / 2006/5. Cependant, la classification des difficultés de la Commission de la fonction publique internationale (ICSC) a fourni une liste de postes de fonction situés dans un pays et, pour la RDC où est Monusco, Kinshasa et Goma ont été classés comme stations de service distinctes. Aux fins de la classification des stations de service familial ou des stations non familiales, la liste des «stations-service» de la gestion des ressources humaines (OHRM) des «stations-service» non familiale, au 1er janvier 2014, a classé Kinshasa et Goma comme deux stations de service distinctes. De plus, le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale a qualifié Kinshasa et Goma de deux stations-service. La liste et la classification des stations de service de la CISC ont informé et ont formé la base des propres listes et rapports du Secrétaire général et de l'OHRM. Il n'était pas licite pour l'administration de remplacer ST / AI / 2006/5 avec ses propres directives, afin de priver les requérants de leur droit d'opter pour la subvention de relocalisation. Les circonstances entourant ces demandes sont tombées carrément dans le cadre de ST / AI / 2006/5; qui a accordé aux candidats le droit à une subvention de relocalisation.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Treize requérants ont contesté les décisions rejetant leurs réclamations pour des subventions de relocalisation forfaitaire pour l'expédition de leurs effets personnels sur la réaffectation de Kinshasa à Goma en 2014.

Principe(s) Juridique(s)

Il est permis à l'intimé de publier des directives ou des manuels qui peuvent expliquer la mise en œuvre d'une règle du personnel ou d'une émission administrative. Mais ces directives ne peuvent pas remplacer les dispositions claires

d'une émission administrative ou d'une règle du personnel. Une politique qui ne se reflète pas dans une émission administrative n'a aucune base juridique. Le principe de la hiérarchie législative déterminée à Villamoran n'est applicable que lorsqu'il existe un conflit entre les directives et les manuels et une émission administrative correctement promulguée. En l'absence d'une instruction administrative, le manuel ou les directives est applicable.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

Le tribunal a ordonné la résiliation des décisions contestées.

Applicants/Appellants

Smith

Entité

MONUSCO

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2014/104

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

13 Jun 2016

Duty Judge

Juge Boolell

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Prime de réinstallation

Réaffectation ou transfert

Restructuration

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2006/5

Statut du personnel

- Disposition 4.8

Jugements Connexes

2015-UNAT-496

2013-UNAT-286

2011-UNAT-149

2011-UNAT-150

2013-UNAT-342

2012-UNAT-276